Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis le président de la FEDERATION VIENNE ENVIRONNEMENT DURABLE qui regroupe une soixantaine d'associations qui luttent contre la prolifération anarchique des parcs éoliens dans la VIENNE et les départements limitrophes.

Nous sommes partenaires de la FEDERATION VENT CONTRAIRE TOURAINE BERRY présidée par Mme Maggy ERNST.

Je voudrais rebondit sur sa contribution relatives à <u>l'exposition permanente des</u> personnes âgées aux effets nocifs des éoliennes, dont je reproduis ici un passage :

« Les Petits Frères des Pauvres accueillent des personnes âgées souffrant d'isolement, prioritairement les plus démunies, en situation de handicap ou en perte d'autonomie afin de les aider à retrouver une dynamique de vie.

La sérénité et le calme d'un environnement apaisant en pleine nature sont évidemment essentiels pour l'amélioration de l'état de santé de ces personnes fragilisées par l'âge et des épreuves.

Or dans l'avis de la MRAe ont peut relever la phrase suivante :

« Les résultats obtenus montrent que le parc éolien des Stellaires est celui qui contribuera le plus au bruit généré sur 10 des 13 points de mesure (étude d'impact, page 504). »

Ainsi que la recommandation ci-après qui évoque entre autres les risques pour la santé humaine

« L'autorité environnementale recommande de mener une recherche de solutions alternatives d'implantation, indépendamment d'un terrain initialement identifié. La recherche doit être basée sur, des critères permettant de justifier l'implantation définitive à l'échelle d'un territoire pertinent et au regard des incidences du projet sur l'environnement et la santé humaine. »

La prise en compte du risque sanitaire est primordiale eu égard à la grande proximité de l'Abbaye et du projet éolien.

On ne peut exposer des personnes vulnérables au bruit des éoliennes. »

Il s'avère précisément que plusieurs études scientifiques sont actuellement en cours pour évaluer les effets des éoliennes sur les humains en raisons des nuisances acoustiques et des infrasons émis :

## **Etude en cours RIBEOLH:**

Cette étude menée sous l'égide de l'Agence Nationale de la Recherche est en cours et vise précisément le bruit éolien ainsi que les infrasons ( qui auraient une action sur la cochlée )

#### **EXTRAIT DOCUMENT DE PRESENTATION:**

RIBEoIH s'intéresse aux impacts du bruit des éoliennes sur l'Humain, en termes de simulation/synthèse sonore, perception, et ses effets sur la santé humaine

Une étude épidémiologique et une étude psychoacoustique et physiologique

4

L'AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE ne participerait pas à une telle étude s'il n'y avait pas de véritables problèmes rencontrés par les riverains de parcs éoliens.

Un panel de 1200 riverains doit en principe être sondé par cette étude.

- Etude PIBE : elle est en cours également et concerne aussi le bruit éolien

Là encore, cette recherche est menée par un organisme public, l'UMRAE qui ne se serait pas saisi sans raison valable.

**EXTRAIT DU DOCUMENT DE PRESENTATION:** 

# Contexte

Malgré les niveaux sonores modérés générés par les éoliennes, comparativement à ceux générés par des sources de transport par exemple, une gêne sonore est parfois exprimée dans certaines situations. Actuellement les seules solutions pour limiter les émissions sonores à la disposition d'un exploitant éolien est de réduire l'activité du parc en bridant ou en arrêtant les machines lors des périodes critiques, entrainant inévitablement une baisse du rendement du parc éolien.

La gêne sonore rapportée est très souvent liée à la nature particulière du signal sonore généré qui présente dans certaines circonstances des fluctuations temporelles marquées (modulation d'amplitude) ; il peut également comporter des composantes basses fréquences (audibles ou non) qui se propagent sur des distances importantes, ainsi que des phénomènes intermittents pouvant provenir de fonctionnements en mode non optimal des éoliennes (bruit de décrochage par exemple).

Si l'existence de ces phénomènes est bien connue, leur modélisation constitue à ce jour un verrou scientifique et leur intégration dans des méthodes de prévision du bruit un verrou opérationnel.

# Résultats attendus

Le projet a pour objectif de fournir aux professionnels de la filière éolienne et aux riverains des parcs éoliens des outils nouveaux permettant de mieux appréhender le risque de nuisance sonore à chaque stade de vie d'un parc éolien afin de garantir le respect des exigences réglementaires concernant l'exposition des populations riveraines.

Par ailleurs, je crois utile de vous adresser en annexe, un extrait du journal du CNRS consacré à la question des infrasons notamment émis par les éoliennes, ainsi qu'aux études en cours dont RIBEOLH et PIBE :

## LIEN VERS L'ARTICLE FIGURANT EN PIECE JOINTE :

https://lejournal.cnrs.fr/articles/infrasons-ces-ondes-sonores-que-rien-narrete

On y apprend notamment que contrairement aux affirmations des porteurs de projets et de leurs cabinets acoustiques :

- Les infrasons peuvent être audibles par les personnes humaines,
- Leur effet potentiel sur l'oreille interne ( la cochlée ) est fortement suspecté
- Leur propagation est très lointaine
- Les instruments utilisés par les bureaux d'étude ne permettent pas de mesurer les émissions d'infrasons...

Cet article du CNRS précise que deux études sont en cours PIBE et RIBEOLH, dans le droit fil des recommandations données par l'ANSES en 2017 ( qui recommandait de plus amples études pour apprécier le bruit éolien ) : dans ces conditions, le principe de précaution doit s'appliquer pour ce projet éolien, d'autant plus que les riverains sont une population fragile exposée en permanence aux nuisances.

Monsieur le commissaire enquêteur, il n'est pas possible de jouer aux apprentis sorciers avec la santé de personnes déjà fragiles, qui seront exposées 24 heures sur 24 aux nuisances.

On ne doit pas mettre leur vie et leurs conditions d'existence en danger.

Par souci d'humanité, un avis négatif s'impose.

Bien cordialement

Patrick KAWALA président de la FEDERATION VIENNE ENVIRONNEMENT DURABLE